

**De l'intégration sociale à l'éclatement du social : l'émergence,
l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social**
**From Social Integration to the Break-Up of the Social: The
Emergence, the Peak and the Retirement of the Social Control**
**De la integración social a la fragmentación de lo social: la
emergencia, el apogeo y la jubilación del control social**

Robert Castel

Numéro 20 (60), automne 1988

Des recompositions du social éclaté

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034112ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034112ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Castel, R. (1988). De l'intégration sociale à l'éclatement du social : l'émergence, l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (20), 67–78. <https://doi.org/10.7202/1034112ar>

Résumé de l'article

Partant de l'idée selon laquelle l'éclatement ne prend son sens qu'au regard d'une unité antérieure, l'auteur pense que celle-ci est à rechercher dans la problématique du contrôle social. C'est donc à une étude généalogique de cette analyse unificatrice de l'appréhension du social qu'il nous invite, à l'aide d'un travail qui envisage, de manière plus complexe qu'il n'est coutume de le faire, l'émergence et le déclin de ce type particulier de montage mi-théorique mi-politique qu'a été le contrôle social. L'argument central de l'article est que l'actuel discrédit de la notion n'est pas à interpréter seulement à partir de l'affaiblissement d'une idéologie politique contestataire, mais d'abord comme symptôme d'une crise plus générale qui touche aujourd'hui tous les secteurs où l'État intervient sur la société, à partir de la mise en cause de la problématique de l'intégration qui a fondé notre conception du social.

De l'intégration sociale à l'éclatement du social : l'émergence, l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social

R. Castel

Les entrées sur « l'éclatement du social » — de la contestation de la notion à la description des formes qu'elle est susceptible de prendre — peuvent être diverses. J'en choisirai ici une, à la fois partielle et relativement précise. Si « éclatement du social » il y a, il devrait pouvoir, au moins en partie, se penser à *partir* d'une conception relativement unifiée, ou intégrée, de ce même social. Or depuis une quinzaine d'années s'était constituée, sous le label de « contrôle social », une telle analyse unificatrice de l'appréhension du social, de son analyse et de sa critique. Mais à y regarder de plus près, cette perception critique de l'unité du social n'est rien d'autre qu'une ver-

sion — c'est-à-dire une élaboration située et datée, renvoyant à la sensibilité d'une époque particulière —, qu'une variante donc, de la problématique de l'intégration. Si l'on admet ce point de vue, les difficultés actuelles de la notion de contrôle social, voire aux yeux de certains son discrédit total, seraient à lire comme des symptômes d'une crise plus générale, crise de la sociologie ou du moins d'un courant dominant de la sociologie, qui s'est constitué dans la tradition durkheimienne comme une volonté de lutte contre la désintégration sociale, l'anomie, ou si l'on préfère les différents facteurs d'éclatement qui travaillent les sociétés modernes. Comment — à partir

de la situation française de la fin du XIX^e siècle, mais aussi bien de la situation américaine à l'origine des travaux de l'École de Chicago par exemple — retrouver des régulations permanentes, reconstruire une consistance du lien social, réinstaurer des réciprocités et des solidarités, voilà la question à partir de laquelle se constitue cette tradition sociologique de l'intégration.

Ajoutons que « l'invention du social », pour parler comme Jacques Donzelot (1984), est dans une grande mesure la réponse à cette question. « Le social » va être cet ensemble de dispositifs assistanciers et assurantiels constitués d'une manière volontariste pour maintenir et surtout

pour rétablir une certaine solidarité entre les différents membres et groupes au sein de la société moderne, et visant principalement les plus défavorisés d'entre eux, ceux qu'un auteur du XIX^e siècle appelle « les blessés de la civilisation ». On sait que l'État a été amené à prendre un rôle de plus en plus insistant dans ce travail de la société sur elle-même. Ce que l'on appelle l'État providence est le nom générique donné à ces efforts pour maintenir ou reconstituer la société dans son unité relative contre les multiples possibilités d'éclatement que porte sa modernisation, pour compenser les désavantages les plus criants, réparer les dysfonctionnements les plus évidents, garantir un minimum de sécurité à tous.

Mais ce qui, pour la tradition sociologique classique, se lit ainsi en termes positifs comme autant d'efforts pour assurer un minimum de solidarité sociale peut aussi bien s'interpréter en termes négatifs si l'on met l'accent sur les coûts d'une telle stratégie. La problématique du contrôle social est cette évaluation critique des stratégies de l'État providence, c'est-à-dire à la fois la prise au sérieux des objectifs que celui-ci s'est fixés et la mesure des effets pervers qui résultent ou résulteraient de leur réalisation. Prise au sérieux de ses objectifs : s'il est vrai que l'État prétend garantir une prise en charge sociale mini-

male sur la base d'une idéologie solidariste et humaniste, qu'en est-il du statut réel de ces sacrifiés du progrès que sont les indigents, fous, délinquants et autres déviants ? Mesure des effets pervers : en s'étendant à un nombre toujours croissant de bénéficiaires et d'ayants droit, la mansuétude de l'État se paye d'un assujettissement des individus concernés, ceux-ci troquant en fait leur indépendance contre leur sécurité et devenant les prébétaires passifs d'une bureaucratie assistancielle dont ils apprennent à tout attendre. Dès lors le sens de l'analyse des mêmes données s'inverse. Ce qui était, dans la problématique de l'intégration, réparation des dysfonctionnements les plus criants de la société et progrès vers la réduction des inégalités devient, dans celle du « contrôle social », stigmatisation des plus démunis et déresponsabilisation de l'ensemble des citoyens.

On voit donc l'hypothèse que je veux ici formuler avant d'essayer de la développer davantage : que la thématique du contrôle social n'est pas seulement — si elle l'est aussi, on le verra, en partie — une machine de guerre construite sur la base d'une contestation politique, mais d'abord une évaluation critique des coûts des dispositifs montés par l'État providence ; et que, corrélativement, l'actuel discrédit de la notion n'est pas à interpréter seulement à partir de l'affaïssement d'une idéologie politique contestataire, mais d'abord comme un symptôme d'une crise plus générale qui touche aujourd'hui tous les secteurs où l'État intervient sur la société, à partir de la mise en cause de cette problématique de l'intégration qui a fondé notre conception du social.

Mais pour fonder cette hypothèse, il faut partir d'une analyse

un peu plus méticuleuse que de coutume de l'émergence de la notion de contrôle social en France, de ce type très particulier de montage qu'elle a réalisé entre une dimension épistémologique critique et une dimension pratique contestataire, qui lui a donné pendant une dizaine d'années son efficacité.



Émergence et premiers repérages

Partons d'un premier repérage de cette mouvance qui a connu sa plus grande popularité en France dans les années soixante-dix. Que visait prioritairement dans ce contexte une critique en termes de « contrôle social » ? Un certain nombre d'institutions et de pratiques, en particulier du secteur sanitaire et social, dont on dénonçait, sous les autojustifications philanthropiques, scientifiques ou techniques dont elles sont censées se parer, les fonctions politiques innovées. Une approche de ce type porte, implicitement ou explicitement, sur deux registres différents et complémentaires. D'une part, celui de la contestation de l'autonomie des institutions et des pratiques prises pour cible : celles-ci n'ont pas une légitimité suffisante pour s'imposer sur la base de l'utilité sociale et de la compétence scientifique ou technique qu'elles s'attribuent elles-mêmes. Le discours indigène de ces institutions est un discours

indigent, les justifications humanistes ou scientifico-techniques dont se parent leurs professionnels sont inconsistantes. Il y a donc comme une imposture dans leurs prétentions. Mais, inversement, ces professionnels font aussi *davantage* qu'ils disent et qu'ils croient qu'ils font. À travers leurs rationalisations s'accomplissent des fonctions sociales et politiques cachées. Ainsi, des activités sectorielles à vocation apparemment technique et philanthropique précise, comme la psychiatrie ou le travail social par ensemble, produisent leurs principaux effets dans une économie générale des rapports sociaux, rapports de classes et relations de domination, qu'elles contribuent à reproduire ou à restaurer.

La référence au « contrôle social » associe ainsi une critique *interne* de certains ensembles pratiques, contestant la légitimité qu'ils se donnent dans une logique du *service* (compétence, dévouement, désintéressement), et une critique *externe*, dévoilant les intérêts politiques et sociaux instrumentalisés à travers ces pratiques.

On a reconnu là un schéma général de pensée qui conjugue les apports de la réflexion épistémologique et de la sociologie critique. Dimension épistémologique : un savoir, ou une prétention au savoir, doivent être interrogés sur leur propre consistance à partir des critères constitutifs d'une position de vérité ; dimension de critique sociologique : n'importe quelle pratique peut être soupçonnée d'entretenir une confusion entre ce qu'elle fait effectivement et ce qu'elle prétend faire, et le b-a ba d'une interprétation qui se veut lucide consiste à dissocier, et à confronter l'une à l'autre, les deux dimensions.

Il n'y a là rien de profondément bouleversant, ni de fonciè-

rement révolutionnaire. Tout au plus pourrait-on discuter ce parti-pris de méthode en le confrontant à d'autres approches, comme l'empirisme, le fonctionnalisme, ou l'interactionnisme symbolique par exemple : quelle plus-value de savoir et inversement quelle occultation d'une partie de la réalité produit une saisie particulière du champ social, étant entendu qu'il n'y a pas de savoir absolu ?

Ce n'est pourtant pas sur ce terrain que le débat a été mené. La problématique du contrôle social a fonctionné sur un mode polémique, développant une agressivité certaine à l'égard des objets qu'elle prenait pour cible. Inversement, du côté de ses adversaires, elle a été le plus souvent réduite à une tentative de subversion d'institutions respectables par des idéologies irresponsables. Et si elle est aujourd'hui contestée, c'est souvent au nom de l'indispensable sérieux qu'il faudrait enfin reconquérir contre les facilités des dénonciations globales et les partis-pris de l'activisme militant. En somme, la problématique du « contrôle social » a senti et sent encore aujourd'hui le soufre.

D'où la question : comment une position dont le noyau théorique est au demeurant assez classique a-t-elle pu être chargée de tant de mérites et, inversement, de tant de péchés ? Mon hypothèse est celle-ci : le « contrôle social », tel qu'il a opéré en France dans les années soixante-dix, représente moins un concept cohérent que le produit d'un montage ou d'une greffe. Il a servi d'acte de baptême pour une rencontre : rencontre entre un courant de critique épistémologico-institutionnelle, qui a commencé à se développer dès le début des années soixante, et un mouvement social qui a instrumentalisé les apports de cette critique « académique » en les simplifiant,

voire en les caricaturant à l'extrême dans le contexte spontané-libertaire des luttes anti-institutionnelles et anti-professionnelles de la fin des années soixante et du début des années soixante-dix. Rencontre, donc, d'une posture théorique et d'une attitude militante. Comme toute rencontre celle-ci, même si elle est en partie conjoncturelle, n'est jamais purement accidentelle. Je n'introduis donc pas cette distinction pour innocenter un noyau de pureté théorique qui n'aurait eu d'autre tort que de se laisser récupérer par un activisme politique de bas étage. Il s'agirait plutôt d'apercevoir les relations complexes et jamais innocentes, jamais unilatérales, qui se nouent, dans une conjoncture historique particulière, entre les tentatives pour comprendre le social et les tentations de le transformer. On essaiera donc de voir comment s'est d'abord construite, dans les années soixante, une thématique à dominante épistémologique de critique institutionnelle ; comment elle est entrée plus tard en résonance directe avec un activisme militant dans le cadre de ce que l'on a appelé à l'époque les « luttes sectorielles » ; comment la fortune du terme « contrôle social » a servi de label pour nommer cette formation hybride qui a néanmoins produit un certain nombre d'effets dont tous ne sont peut-être pas aujourd'hui à jeter dans les poubelles de l'Histoire ; comment enfin ce montage s'est défait, si je puis dire, par les deux bouts, c'est-à-dire en conséquence d'une double transformation, politique et épistémologique.



Le noyau théorique

Ce n'est pas dans le secteur social proprement dit que la notion de contrôle social — qu'elle soit ou non nommée comme telle, on verra que là n'est pas la question — a fait en France ses premières armes. En effet, dans les années soixante, « le social » paraissait trop inconsistant (au double sens qu'il manquait de dignité théorique et de cohérence pratique) pour supporter une interrogation frontale un peu systématique. Par contre, le secteur psychiatrique représentait à la fois une tradition séculaire de pratiques philanthropiques, un réseau institutionnel cohérent — le système des hôpitaux psychiatriques — et une légitimité scientifique et technique au moins apparente, du fait de ses connexions avec la médecine. C'est à travers la critique de ce complexe que s'est monté l'essentiel de la posture épistémologique qui plus

tard sous-tendra la contestation de l'ensemble des institutions et des pratiques du secteur sanitaire et social. Deux oeuvres — dont la première parution, dans les deux cas, remonte à 1961 — peuvent ici servir de fil conducteur : *l'Histoire de la folie* de Michel Foucault et *Asiles* d'Erving Goffman.

« Il s'agissait pour moi de dire ceci : si on pose à une science comme la physique théorique ou la chimie organique le problème de ses rapports avec les structures politiques et économiques de la société, est-ce qu'on ne pose pas un problème trop compliqué ? Est-ce qu'on ne place pas trop haut la barre de l'explication possible ? Si, en revanche, on prend un savoir comme la psychiatrie, est-ce que la question ne sera pas plus facile à résoudre parce que le profil épistémologique de la psychiatrie est bas et parce que la pratique psychiatrique est liée à toute une série d'institutions, d'exigences économiques immédiates, d'urgences politiques, de régulations sociales ? Est-ce que dans le cas d'une science aussi "douteuse" que la psychiatrie, on ne pourrait pas saisir de façon plus certaine l'enchevêtrement des effets de pouvoir et de savoir ? » (Foucault, 1977 : 16).

On ne saurait énoncer de façon plus claire la prépondérance du souci épistémologique. La médecine mentale est convoquée devant une sorte de tribunal de la vérité. Elle est sommée de fournir des preuves pour soutenir son auto-prétention à la positivité. Or, le résultat de l'enquête est double. D'une part, il s'agit bien d'une pseudo-scientificité. La pratique psychiatrique se place à l'aboutissement d'une longue série de transformations historiques, de réaménagements institutionnels, qui ne marque nullement la progression d'un savoir

et où le souci de la vérité n'a pris aucune part. Le positivisme médical recouvre mal d'obscurités opérations qui relèvent davantage de la magie que de la connaissance scientifique : « Si l'on voulait analyser les structures profondes de l'objectivité dans la connaissance et dans la pratique psychiatrique du XIX^{ème} siècle (...), il faudrait justement montrer que cette objectivité est dès l'origine une classification d'ordre magique (...). Ce qu'on appelle la pratique psychiatrique, c'est une certaine tactique morale, contemporaine de la fin du XVIII^{ème} siècle, conservée dans les rites de la vie asilaire et recouverte par les mythes du positivisme » (Foucault, 1961).

Mais à cette inconsistance en termes de savoir correspond pourtant une efficacité sociale extraordinaire. La psychiatrie, au nom de sa conception de la folie comme aliénation mentale, trace un partage absolu entre la raison et la folie. Elle impose la structure de l'enfermement comme le support thérapeutique privilégié. Dans l'expertise, un diagnostic psychiatrique, qui ne fait souvent que reformuler les préjugés du sens commun, peut sceller définitivement le destin d'un individu, etc. Ainsi, une construction théorique-pratique indéfendable selon les critères de la rationalité scientifique joue cependant un rôle exorbitant en tant que facteur de « régulation sociale ». Quant à l'humanisme philanthropique, autre « point d'honneur spirituaire », aurait dit Marx, de la référence à la tradition médicale, il justifie, sous le nom « d'isolement thérapeutique », les pratiques les plus rigoureuses de ségrégation, lesquelles ont des fonctions évidentes de maintien de l'ordre social.

On a donc bien là, dès 1961, le noyau de la thématique du « contrôle social » dans sa double dimension de critique interne

d'un ensemble pratique et de dévoilement d'une finalité sociale cachée.

Les analyses de Goffman centrées sur la structure institutionnelle de l'hôpital psychiatrique et sur l'organisation de la vie quotidienne des reclus ont, à la même époque, des implications analogues (voir Goffman, 1968, 1^{re} édition : 1961). L'ensemble des conduites qui se produisent au sein de l'hôpital se laisse parfaitement saisir si l'on met entre parenthèses sa finalité thérapeutique. La caution médicale n'est donc pas le fondement de l'institution, elle représente au mieux une des grilles de lecture possibles des comportements qui s'y déroulent. Un établissement de soins est peut-être un lieu où, parfois, on guérit des malades. Mais il s'y déploie surtout toute une « vie souterraine » faite de relations d'amour et de haine, de rapports d'assujettissement et de dépendance, de stratégies de survie, grâce à laquelle les reclus fraudent le pouvoir et détournent les finalités officielles de l'institution. C'est un microcosme social où se lit la combinatoire complète des rapports de domination. La meilleure clé pour comprendre la vie asilaire n'est donc pas la prétention thérapeutique affichée, mais le type de relations sociales qu'elle instrumentalise, un organigramme de pouvoir que l'on peut retrouver, avec des variantes, au principe de l'organisation d'autres institutions comme les casernes, les couvents, les camps. Ici aussi, le décrochage par rapport aux raisons officielles interprétées comme des rationalisations débouche directement sur le dévoilement de la fonction objective de l'institution, élément d'un ordre social dont elle assure pour sa part la régulation.

Sauf erreur, le mot « contrôle social » lui-même ne se trouve ni dans l'*Histoire de la folie*, ni dans

Asiles. J'ai pour ma part employé l'expression « contrôle totalitaire de l'individu » dans la préface à l'édition française d'*Asiles*, écrite en 1967. C'est bien de cela qu'il s'agit : d'interpréter le rôle d'un dispositif institutionnel et technique particulier, en l'occurrence celui de la psychiatrie, comme modèle d'un mode général de gouvernementalité assurant une prise en charge complète — anthropologique, sociale et politique aussi bien que médicale — des individus à partir de la maîtrise intégrale du mode de satisfaction de leurs besoins dans un espace clos¹.

Mais peu importe la présence implicite ou explicite de la notion. L'objet de ces rappels de la situation théorique des années soixante est de montrer que le schéma de pensée existait avant sa popularisation dans la décade suivante. De montrer aussi que pendant cette première période, sa construction a répondu davantage à un souci d'analyse théorique qu'à une volonté de transformation pratique.

Cela ne signifie pas pour autant que ces analyses ne pouvaient pas avoir d'impact critique sur les institutions existantes. Elles mettaient en question cette sorte d'ethnocentrisme professionnel par lequel les praticiens justifient intégralement leur pratique à partir du discours officiel de la profession. Elles dévoilaient en même temps la perméabilité d'un champ spécialisé de pratiques par rapport aux normes sociales dominantes en l'inscrivant au sein des appareils de pouvoir qui maintiennent l'ordre social. On pourrait donc dire que leur impact était *virtuellement* pratique, ou *virtuellement* politique. Elles contribuaient à déstabiliser les fondements scientifiques et philanthropiques qui servent de garant au fonctionnement social de ces institutions. À coup sûr,

celles-ci ne pouvaient être confortées dans leur légitimité par des analyses comme celles de Foucault ou de Goffman. Mais il serait aussi exagéré de prétendre qu'elles aient pu être *directement* menacées par elles. Au maximum, un cadre critique s'offrait pour une contestation des pratiques d'assistance. Mais à la fois la popularisation et la transcription pratique de ces mises en cause sont passées par le surgissement d'un ébranlement venu d'ailleurs.



L'irruption du politique

C'est donc autour des « événements de 1968 » qu'il faut chercher l'occasion du déplacement d'une position « académique » (entendons simplement par là l'existence d'un type d'œuvres obéissant prioritairement aux règles de production du champ intellectuel) à une position militante. Déplacement qui s'est produit à la conjonction d'une double ligne de fuite. Du côté des récepteurs, il y a eu franchissement d'un seuil d'audience : ces analyses ont été brusquement accueillies par un public nouveau, dont les intérêts différaient de ceux des consommateurs intellectuels de la période précédente. Car — et c'est le deuxième glissement qui s'opère à ce moment — une sensibilité anti-répressive largement répandue fait caisse de résonance aux critiques des institutions coerci-

tives, de l'arbitraire du pouvoir des professionnels et des hiérarchies rigides. Ce mouvement social se réapproprie l'approche critique, la transforme profondément et lui cherche une percée pratique.

Pour comprendre ce qui va devenir la vogue de la thématique du « contrôle social », il faudrait ainsi rendre compte de l'articulation d'une dimension « idéologique » (la propagation-vulgarisation de certaines grilles d'analyse conceptuelle) et d'une dimension pratique (le développement d'un activisme militant qui fait de certaines institutions autant de « fronts secondaires » sur lesquels se cristallisent les conflits politiques qui traversent la société globale). Comprendre de ce fait que cette articulation ne pouvait que rarement réaliser une harmonieuse synthèse entre les exigences d'une analyse rigoureuse et les opportunités de l'intervention militante, mais consistait le plus souvent en un bricolage plus ou moins acrobatique, où l'emportaient tantôt l'inflation verbale des condamnations définitives, tantôt le culte de l'efficacité immédiate à laquelle une conceptualisation approximative servait au mieux de couverture. On laissera aux futurs historiens de l'époque le soin de démêler complètement ces écheveaux compliqués. Contentons-nous ici de proposer deux ou trois jalons.

Sur le plan de la propagation-vulgarisation du concept, il faut faire une place privilégiée à l'audience de l'oeuvre de Marcuse, et précisément à la traduction de *l'Homme unidimensionnel*, sous presse aux Éditions de Minuit en mai 1968, et qui rencontre à sa parution à l'automne un succès foudroyant². Ce point me paraît important : Marcuse est le jalon essentiel pour rendre compte de la généralisation de la thématique du contrôle social, c'est-à-dire du passage d'analyses sectorielles à dominante épistémologique, à un schème de constatation globale de la rationalité sociale dominante. Le premier chapitre de l'ouvrage de Marcuse s'intitule « Les nouvelles formes de contrôle ». Dans la tradition de l'École de Francfort, Marcuse promeut à la fois la reprise et l'inversion complète du sens du terme « contrôle social » tel qu'il a fonctionné dans la littérature sociologique américaine, c'est-à-dire dans le cadre de la problématique de l'intégration. Pour Marcuse, la rationalité moderne a été confisquée par le « principe du rendement », forme hégémonique du principe social de réalité dans les sociétés industrielles. Dès lors, les régulations collectives expriment l'emprise d'une organisation technocratique au service de la productivité et de l'efficacité. Les « nouvelles formes de contrôle » assurent la diffusion sur l'ensemble du corps social des exigences de la rationalité technologique qui triomphe en imposant le conformisme et en brimant toutes les aspirations à une existence qui ne serait pas programmée par ses soins. La répression de la spontanéité, le renoncement à l'instant et à l'immédiateté du désir, l'intériorisation de la contrainte sociale jusque dans les sphères les plus intimes de la subjectivité (pensons au concept de désublimation représ-

sive) sont le coût — exorbitant — que l'homme moderne doit payer pour vivre dans une société pacifiée. Le développement hégémonique des contrôles signifie qu'il faut accepter de différer la satisfaction, lui imposer des règles et des contraintes, quitte à la tuer. « Perdre sa vie à la gagner », et pas seulement à l'usine, mais dans toutes les institutions auxquelles l'individu est obligé de faire allégeance, et même dans la famille et les relations interpersonnelles, parasitées par l'omniprésence du principe du rendement. Ainsi, pour contester ce marché de dupes par lequel un individu troque les intensités vécues contre une sécurité faite de renoncement, le « mouvement de mai » a pu trouver sa vulgate dans les catégories marcusiennes organisées autour de la dénonciation des « contrôles sociaux »³.

Deuxième jalon, l'articulation de ces dénonciations globales et de la surdétermination de la critique de certaines institutions particulières, l'asile, la prison, un peu plus tard les institutions du secteur social. La conception pacifiée du progrès et de la rationalité qui paraît s'imposer depuis le XIX^e siècle a ses laissés pour compte. Les fous, les criminels et autres déviants témoignent du re-foulé historique sur lequel s'est édifiée la société moderne. Celle-ci n'a pu s'imposer qu'en écrasant les différences ou en rejetant dans ses marges tous ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient pas se plier à sa définition restrictive d'un bonheur normé. Les basses-fosses sociales où les démocraties occidentales parquent leurs indésirables ne sont pas de simples survivances archaïques, mais des espaces surdéterminés qui exemplifient les effets d'une coercition partout présente sous des formes plus ou moins discrètes. Ainsi, des analyses assez

austères sur l'enfermement, le fonctionnement répressif des « institutions totalitaires », la fragilité des références scientifiques qui servent de caution à l'exercice des pouvoirs hiérarchiques ont pu faire fonction de paradigmes pour dénoncer ailleurs toutes les figures de l'écrasement de la subjectivité par les structures d'autorité. Les catégories du discours critique élaborées sur des situations limites, telles des lunettes grossissantes, servent désormais de fil conducteur pour appréhender la foule des situations quotidiennes à travers lesquelles on peut découvrir les traces d'une répression omniprésente. On ne comprendrait pas autrement la popularité extraordinaire à cette époque de *l'Histoire de la folie* de Michel Foucault, par exemple, incommensurablement plus étendue que celle qui avait accueilli sa parution au début des années soixante, et qualitativement différente.

Troisième jalon, la transmutation « d'objets théoriques », en ce sens qu'ils ont été découpés par une problématique de recherche — l'hôpital psychiatrique ou la prison — en cibles pratiques qu'il s'agit de détruire et pas seulement d'analyser. Il faudrait suivre ici le déplacement de la forme et du contenu de l'action politique, qui fut une des lignes de force du « gauchisme », du moins dans ses versions spontanéistes : dévaluation de la scène parlementaire et de la lutte au niveau des grands appareils, et investissement dans des conflits concrets, institutionnels et professionnels, circonscrits par des enjeux immédiats. À cette nouvelle représentation du politique, des institutions d'assistance offraient un terrain de manœuvre privilégié en raison de leur relative fermeture sur elles-mêmes, de l'intensité des relations personnelles qui s'y développent, et de la clarté

des rapports hiérarchiques qui s'y exercent. « Fronts secondaires » donc que la lutte des classes était censée traverser, mais où cependant les rapports impitoyables de pouvoir qui se déploient ne peuvent être directement rapportés à l'exploitation économique, et donc peuvent mal être saisis par les catégories du marxisme classique. D'où le recours aux concepts mis en avant par l'approche critique non marxiste⁴, et la priorité donnée à des explications en termes de rapports de pouvoir, de violence symbolique, de normalisation et de contrôle. Ainsi se trouvent propulsés simultanément sur le devant de la scène politique des sites nouveaux de luttes et des catégories nouvelles pour les appréhender.

Trois jalons donc (au moins) qui peuvent aider à rendre compte du rapprochement inattendu, en tout cas non programmé au départ, entre des positions critiques que j'ai pu qualifier « d'académiques » et des pratiques militantes dont le souci principal n'était pas, c'est le moins que l'on puisse dire, théorique. Il va de soi qu'une telle rencontre ne pouvait laisser intact le noyau réflexif de départ. De fait, si l'on relit la littérature « militante » de ces années, on est frappé par le caractère stéréotypé des discours, qui tiennent davantage du slogan que de l'analyse de situation⁵. Pour prendre un seul exemple, l'expression « psychiatre-flic », que ni Foucault ni Goffman (ni moi-même) n'ont jamais employé, a fonctionné comme un leitmotiv pour dénoncer la collusion entre la pratique psychiatrique et le pouvoir d'État. Il est clair pourtant que l'expression est intellectuellement indigente, dans la mesure où la compréhension du mode d'indexation *spécifique* du pouvoir psychiatrique à l'appareil d'État passe par une ana-

lyse *différentielle* de l'efficace psychiatrique par rapport au pouvoir administratif et au pouvoir judiciaire. Plus généralement, l'une des faiblesses théoriques majeures de ce que l'on a appelé « l'anti-psychiatrie », mais aussi de la plupart des tendances anti-institutionnelles, anti-étatiques, spontanéistes et anarcho-libertaires de l'époque, a consisté à rapporter toutes les régulations sociales qu'elles prenaient pour cible à une expression directe du pouvoir d'État, s'interdisant ainsi d'appréhender des modalités de contrôle plus fines qui passent par la mise en place de dispositifs plus sophistiqués et non étatiques.

Une notion bricolée

On pourrait donc donner une interprétation péjorative à cette rencontre : l'oeuvre de théoriciens innocents a été captée, caricaturée, si ce n'est trahie, par un activisme politique qui va de pair avec le laxisme intellectuel. Je m'en garderai cependant. D'abord parce qu'une analyse, eût-elle des prétentions purement théoriques, n'est nullement sacrée, et qu'à partir du moment où elle est produite, elle est à la disposition de ses utilisateurs. Ensuite parce que cette rencontre, historiquement conjoncturelle pour une bonne part, n'a pas été pour autant un pur accident : ce n'est pas un hasard si, par exemple, les luttes pratiques contre le

74

renfermement des malades mentaux ont pris appui sur l'*Histoire de la folie*, sur *Asiles* ou sur certains textes que j'ai pu écrire, quitte à en modifier profondément la lecture, mais ont négligé une immense littérature anglo-saxonne sur la psychiatrie d'inspiration psycho-sociologique et réformiste, dont elles n'avaient en effet que faire. Enfin, parce que, entre les deux composantes du mouvement que j'essaie de distinguer, il y a eu une relation d'alliance. Alliance, par exemple, entre une critique institutionnelle menée sur un plan théorique et des professionnels engagés dans la transformation pratique de l'institution. J'ai pour ma part vécu cette alliance, et je ne la renie pas, et je ne renie pas davantage certains effets pratiques qu'elle a pu produire sur la transformation du système psychiatrique.

Ainsi, pour comprendre le mouvement qui a conduit à la popularisation de la notion de contrôle social, il faut, me semble-t-il, éviter à la fois la confusion et la dissociation absolue des deux dimensions que j'ai signalées. Le contrôle social a pu devenir un label général pour coiffer un ensemble d'analyses et de pratiques critiques dans certains secteurs institutionnels, en particulier dans le secteur social, parce que se sont constitués dans les années postérieures à 1968 un terreau idéologique et

des formes d'action spécifiques que j'ai sommairement tenté de caractériser. Ce mouvement a emprunté aux approches théoriques qui s'étaient constituées antérieurement et continuaient à se développer. Mais il l'a fait avec beaucoup de liberté ou, si l'on préfère, avec une grande désinvolture. Il serait donc vain de chercher des transpositions précises, y compris sur un plan conceptuel. Tout à fait significativement, la notion de contrôle social proprement dite (qui commence pourtant alors à exister explicitement, on l'a vu, dans sa connotation critique) ne se trouve guère nommée dans la première littérature « anti-psychiatrique ». En tiennent lieu les termes « répression », « violence », « arbitraire », « déshumanisation », « persécution », « oppression », etc. « En tiennent lieu » signifie ici autre chose qu'une traduction : un démarquage, un durcissement, inspiré par un pragmatisme ou un activisme militant qui se soucie de « mobiliser » davantage que d'analyser.

Deuxièmement, la notion de contrôle social elle-même, employée comme instrument d'analyse, a continué, au début des années soixante-dix, à être travaillée d'une manière qui, sans aucun doute, se nourrissait pour une part de ce qui se déroulait sur le plan des pratiques, mais sans s'y réduire. En ce qui me concerne, par exemple, j'ai utilisé le concept surtout dans le *Psychanalyse*⁶, c'est-à-dire sur un terrain qui était innocenté par la critique gauchiste de l'époque en raison du caractère privé de l'institution psychanalytique, qui était censé garantir la neutralité sociale, voire l'impact subversif de sa pratique. Je voulais établir — contre le souci exclusif de rapporter les régulations normatives des comportements à l'action de l'appareil d'État — que les

formes les plus modernes de contrôle fonctionnaient sur un mode capillaire en économisant le plus souvent la coercition directe. Dans cette perspective, la question principale du contrôle devient celle de l'intériorisation des injonctions et non la recherche obsessionnelle de la panoplie des manipulations. C'est ainsi que le paradigme le plus significatif d'imposition des régulations sociales cesse d'être le modèle autoritaire de l'État Léviathan. Il est plutôt à chercher du côté de certaines étranges libéralités du libéralisme qui induisent l'individu à choisir son mode d'assujettissement en le mettant en demeure d'autogérer des contraintes incontournables. Ce ne sont sans doute pas ces interprétations qui ont été principalement retenues pour former l'idéologie dominante du contrôle social. Elles montrent cependant que l'on ne saurait réduire le fonctionnement heuristique de la notion à une dénonciation paranoïaque du tout-État.

Cela ne signifie pas qu'un tel approfondissement-élargissement de la thématique du contrôle social ne pose pas, à son tour, des problèmes difficiles. Il faudrait suivre ici une transformation du vocabulaire critique dans le sens du choix de concepts qui euphémisent de plus en plus la contrainte, comme celui de gestion ou de violence symbolique. À l'aboutissement de cette évolution, à la fin des années soixante-dix, se pose déjà la question de savoir si on perd ou si l'on gagne à conserver la référence explicite au contrôle social. On gagne sans doute en clarté didactique, car on annonce d'emblée la couleur d'une analyse d'inspiration critique ; mais on risque en même temps le confusionnisme à couvrir d'un seul label des analyses de plus en plus diversifiées et qui s'éloignent toujours plus du

noyau dur du fonctionnement du concept, à savoir le rattachement des pratiques à l'appareil d'État⁷.

Ainsi — telle est du moins l'hypothèse que j'ai tenté de soutenir ici — le « contrôle social » s'est développé sur deux registres, ni complètement étrangers l'un à l'autre, ni identifiables. Une lignée théorique en fait un concept qui s'efforce de penser les modalités sous lesquelles l'individu intègre ce qui dans le social le dépasse. Problématique durkheimienne, mais dont la connotation est inversée puisque l'accent est mis sur les contreparties à payer pour assumer un principe de réalité sociale indexé en dernière analyse sur la contrainte (coûts pour le sujet social en général, et coûts spéciaux pour les individus placés en situation de marginalisation, d'infériorité ou de déviance, d'où la rentabilité spéciale du concept pour analyser les institutions du secteur social au sens large, c'est-à-dire de tous les domaines où l'adaptation au social fait particulièrement problème).

Mais le contrôle social est en même temps une notion qui a servi à coder socialement un mouvement de contestation institutionnelle caractérisé par un double activisme, pratique et théorique. La distinction que j'essaie d'introduire n'est pas en effet celle, classique, de la « théorie » et de la « pratique », parce qu'il n'y a jamais (dans les sciences sociales du moins) de pratiques aveugles, ni de théories pures. Mais il existe des efforts de théorisation qui tentent de respecter les lois de la production intellectuelle, et d'autres qui court-circuitent les détours des procédures d'administration de la preuve pour aller au plus pressé en donnant une priorité absolue à la volonté de changer coûte que coûte une situation. D'où une

confusion quasi inextricable dans les emplois de la notion de contrôle social, car s'y croisent deux vecteurs : un axe de plus ou moins grande rigueur dans la maîtrise théorique d'une situation, et un axe plus ou moins mobilisateur pour un projet de transformation (ou de destruction) institutionnelle immédiate. Une critique un peu sérieuse des emplois du concept devrait, pour chacune de ses utilisations, établir quel « dosage » a été fait de ces deux dimensions. S'agissant de la déontologie de la recherche (le premier axe), on verrait alors que certains groupes d'usages l'ont respectée, tandis que d'autres, assujettis aux exigences du second axe, l'ont pervertie, mais je maintiendrais pour ma part que les productions du premier axe n'ont pas systématiquement failli aux exigences de la pensée dite scientifique.

Si l'on se demande donc pourquoi la notion de contrôle social semble affectée aujourd'hui d'un discrédit tel que la plupart des « chercheurs » ne sauraient l'employer sans rougir et sans s'en démarquer, c'est pour au moins trois séries de raisons.

La raison théorique n'est pas la principale. Sans doute beaucoup d'analyses en termes de contrôle social ont-elles été trop globales, trop fixées sur la centralité étatique, et ont-elles négligé ce fameux « acteur », qui est paraît-il de retour. Mais même ces schématisations ont permis une rupture par rapport à l'hégémonie des interprétations professionnelles et institutionnelles indigènes qui monopolisaient la légitimité en ces domaines. Une telle prise de distance — que d'autres ont appelée la coupure épistémologique — était absolument nécessaire pour que quelque chose comme une sociologie de ces pratiques puisse commencer à exister. De plus, il n'est pas

exact de dire que la référence au contrôle social n'a servi qu'à dénoncer la collusion des idéologies et des pratiques avec l'appareil d'État : c'est sans doute pour l'analyse de dispositifs éclatés qui balisent le social sans tirer directement leur légitimité d'un mandat officiel que la notion a eu sa plus grande valeur heuristique. J'ai personnellement encore aujourd'hui la faiblesse de penser, du moins jusqu'à ce que l'on me prouve le contraire, que certaines productions des années soixante-dix sur les institutions psychiatriques, la prison, l'école, la psychanalyse, la famille, etc. ne sont nullement « périmées », parce qu'elles n'ont pas encore été « dépassées ».

Des raisons politiques ont sans doute pesé plus lourd, mais encore faut-il les bien entendre, c'est-à-dire les distinguer. D'une part, il est incontestable que le mouvement social qui a servi de caisse de résonance à la mouvance du contrôle social — en gros, les groupes porteurs de cette idéologie et de ces pratiques post-soixante-huitardes, anti-répressives, spontanistes et utopiques — s'est progressivement affaibli, puis complètement affaibli. Mais dans la mesure où, on l'a vu, ce mouvement a été davantage la rampe de lancement de la notion que son noyau constitutif, ce constat ne suffit pas à rendre compte de la marginalisation politique du contrôle social. C'est aussi de l'intérieur qu'il a été miné, par une sorte d'autocritique de la référence utopique et radicale qu'il comportait. Cette critique de l'État moderne a pris en effet au mot le programme solidariste qu'implique la notion d'État providence et a dénoncé comme autant d'alibis ses proclamations démocratiques et philanthropiques, dans la mesure où elles couvraient des pratiques contradictoires par rapport à leur

prétention à l'universalisme. Par exemple, s'agissant de dispositifs d'assistance qui sont censés maintenir ou restaurer la solidarité sociale, il était relativement facile de dénoncer tout ce qui dans les faits contredit ce bel idéal, perpétue des suggestions anciennes et même en crée de nouvelles. En somme, le courant du contrôle social a représenté la première critique de l'État providence, alors que le réformisme social-démocrate l'exaltait, et que la droite libérale se taisait encore. Mais, quoique profondément libertarien — « le citoyen contre les pouvoirs » —, il était en même temps animé par une conception tellement exigeante de la démocratie que les réalisations des politiques sociales ne pouvaient lui apparaître que comme des palliatifs ou des hypocrisies. C'est là qu'aujourd'hui le bât blesse. Cette critique pouvait se vouloir radicale parce qu'elle reposait sur la conviction qu'il était possible de construire une alternative démocratique réelle à une conception dite falsifiée ou formelle de la démocratie. Cette conviction s'est perdue. Nous ne sommes plus capables de penser aujourd'hui d'une manière responsable une structure politique qui réconcilierait la liberté et l'égalité, l'idéal républicain de la citoyenneté et l'idéal socialiste de l'affranchissement du besoin. Dès lors, il faut bien y regarder à

deux fois avant de dénoncer les droits politiques et sociaux comme formels, c'est-à-dire vides. De même, les agencements boiteux des politiques sociales apparaissent moins comme des mystifications que comme des compromis qui assurent tant bien que mal une certaine solidarité, et qu'il vaut peut-être mieux défendre que trop critiquer car, par rapport à ce qui nous attend, le pire est plus probable que le mieux. De ce point de vue, les critiques du marxisme, et plus généralement du radicalisme politique, menées depuis une dizaine d'années ont pesé lourd : la référence à une démocratie complète et concrète a cessé de fonctionner comme méta-garant politique de transformation sociale. D'où la peur de pratiquer la politique du pire en orientant les analyses par rapport à une société meilleure, en critiquant *en son principe* une formation sociale qui pourrait bien être un moindre mal et que l'on peut peut-être améliorer sans la détruire (c'est ce que l'on appelait une position réformiste). Ainsi, avec la conscience de la fragilité des régimes démocratiques, l'utopie est sur la défensive et l'idéologie du contrôle social a été blessée, peut-être à mort, par cet apprentissage forcé du réalisme.

Une troisième série de raisons, non plus à dominante théoriques comme les deux précédentes, mais tenant aux transformations intervenues dans le secteur social lui-même, peut également expliquer les difficultés actuelles du contrôle social. Le contrôle social, disais-je en commençant, a hérité de la problématique durkheimienne de l'intégration et, mieux encore, il en représente l'image inversée. Il a pu ainsi être particulièrement rentable pour la période où ce paradigme de l'intégration dominait largement les initiatives en

matière sociale, soit en gros jusqu'au milieu des années soixante-dix. Depuis, un décrochage important s'est produit dont je ne peux dans ces limites établir avec précision la portée. Mais on pourrait montrer qu'une part croissante des interventions sociales cesse d'être animée par ce volontarisme intégratif qui inspirait la plupart des stratégies de l'État providence.

Avec la décentralisation et le développement des politiques incitatives à la fois globales et locales (par exemple, les comités de prévention de la délinquance, les opérations du type développement social des quartiers, les politiques contractuelles diverses, etc.), on n'est plus dans la logique de la réparation, ni dans celle de la réintégration. Tout se passe comme si la croissance des facteurs de désintégration sociale avait conduit à revenir sur le relatif optimisme qui sous-tendait les politiques sociales de la période précédente, dans la mesure où leur horizon était la réduction des handicaps, le maintien ou la remise en circuit des bénéficiaires (visée dont la critique dénonçait l'hypocrisie). Aujourd'hui, assiste-t-on à un renoncement pur et simple qui conduirait, à la limite, à une résignation, à la société duale ? Ou bien au contraire, à partir de la critique des formes d'assujettissement qui sont l'effet des grandes politiques centralisées et bureaucratisées, y a-t-il là une ouverture sur des formes de solidarités plus locales, plus parternariales, plus négociées qu'imposées, bref plus démocratiques ? Ce n'est pas ici le lieu d'en discuter, faute de temps, et sans doute y a-t-il une part de vrai dans chacune de ces interprétations extrêmes.

On ne peut non plus discuter l'ampleur et la portée de ces transformations par rapport aux autres secteurs du social qui

continuent à fonctionner sur un mode plus classique. Mais il paraît incontestable qu'un changement, au moins partiel mais important, du *régime* des interventions sociales est en train de se produire, qu'il représente ce qui se fait de plus nouveau dans le secteur, et qu'il échappe à la logique intégrative de l'État providence. Dès lors il échappe, au moins directement, au type de critiques développées à partir de la thématique de l'intégration sociale, c'est-à-dire du renversement de la thématique de l'intégration. Non point que ces opérations soient de ce fait politiquement innocentes et pratiquement irréprochables. Mais si elles sont ponctuelles et mobiles plutôt que structurées à long terme, sous contrôle local plutôt que central, menées par des réseaux diversifiés d'intervenants plutôt qu'administrativement commanditées, etc., alors elles exigent d'autres modalités d'évaluation et de critique. Ainsi le contrôle social se trouve-t-il, si ce n'est dévalué, du moins sommé de faire la preuve qu'il peut être opératoire dans ce nouveau contexte, donc de fonctionner autrement qu'il l'a fait à son âge d'or.

*
* *

Il est de bon ton aujourd'hui de consommer goulûment les concepts, de les recracher comme des pépins avant de les avoir digérés, et de proclamer leur mort la bouche pleine de nouvelles notions auxquelles on réservera sous peu le même sort. Une telle boulimie oublie que le présent est un montage d'effets d'héritage et d'effets d'innovation, et qu'un champ de connaissances ne se construit pas sans mémoire. La notion de contrôle social fait partie de l'héritage qui a constitué le social en objet de recherche et de réflexion. Mais il

est vrai aussi qu'il fonctionne désormais davantage au passé qu'au présent, c'est-à-dire comme paradigme de compréhension et de critique d'un mode d'organisation du social qui a cessé d'être hégémonique. Cependant, s'il en va bien ainsi, pousser à la retraite le contrôle social, c'est en même temps donner leur congé à des concepts globaux comme celui d'intégration, qui fondaient l'unité du social et de la sociologie. L'effacement du contrôle social ne représenterait donc pas une simple péripétie dans la démarche scientifique banale qui consiste à remplacer des outils usés par des outils plus neufs. Il signalerait plutôt l'émergence de nouvelles configurations du social que ne maîtrisent plus les grandes catégories classiques du discours sociologique. Peut-être est-ce cela, au fond, « l'éclatement du social » : une mutation de certaines de ses formes d'organisation qui ne permet plus d'en penser l'unité.

Robert Castel
Groupe de recherche et d'analyse
sur le social et la sociabilité
Université Paris VIII

Notes

- 1 C'est dans la même logique que, responsable de la traduction française de l'ouvrage, j'ai fait traduire le concept goffmanien de "total institution" par « institution totalitaire », ce qui peut se discuter d'un point de vue sémantique mais se justifie dans cette perspective : donner tout son poids à l'apport de Goffman dégageant une homologie structurale entre différentes institutions en tant précisément qu'elles exercent un contrôle total — au sens à la fois de complet et de complètement coercitif — sur les individus.
- 2 Il faut noter que, comme Foucault, Marcuse a d'abord eu une audience relativement limitée en tant que théoricien. Ses deux premiers ouvrages, *Éros et Civilisation*, écrit en 1955, et *Le Marxisme soviétique*, écrit en 1958, sont tous deux parus en France en 1963 et ont recueilli alors un succès essentiellement limité aux milieux intellectuels freudo-marxistes.
- 3 Un panorama plus complet de ce moment d'intense fermentation idéologique devrait aussi faire une large place à Wilhelm Reich en tant que vecteur privilégié de la propagation de la sensibilité anti-répressive.
- 4 Ou du moins non directement marxiste, car on pourrait montrer que cette orientation représentait la seule approche critique des dispositifs symboliques compatibles avec un marxisme qui n'avait pas pu occuper ce terrain. Il n'en demeure pas moins que ce courant de pensée a plutôt été situé dans la mouvance foucauldienne.
- 5 Voir par exemple, dès 1968, les tracts du Comité action-santé, *Garde-fous, Cahiers pour la folie, Psychiatrisés en lutte, Journal de l'AERLIP (Association pour l'élaboration et la rédaction du Livre blanc de la psychiatrie, édité par un groupe d'infirmiers psychiatriques radicaux)*, les premières publications des éditions Sorlin, certains numéros de l-

diot international, etc. ; *Champ social* prolongera l'esprit de cette littérature dans le secteur social.

- 6 En 1973, et pour la première fois sans doute dans un article de 1970 sur le traitement moral, dont le sous-titre était « Médecine mentale et contrôle social au XIX^{ème} siècle » (*Topiques*, no 2, février 1970).
- 7 Il conviendrait de noter qu'à l'étranger, et aujourd'hui encore, la notion est moins chargée de connotations infamantes, ce qui confirmerait mon hypothèse sur le poids, en France, des interprétations « gauchistes » sur le destin de la notion.

Bibliographie

- DONZELOT, Jacques. 1984. *L'Invention du social*. Paris, Fayard.
- FOUCAULT, Michel. 1961. *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris, Plon, 1^{re} édition.
- FOUCAULT, Michel. 1977. « Vérité et Pouvoir, entretien avec M. Fontana », *L'Arc*, 70.
- GOFFMAN, Erving. 1968. *Asiles. Essais sur la condition sociale des malades mentaux*. Traduction française, Paris, Éditions de Minuit. Première édition (américaine), 1961.